

Chers licenciés, chers parents,

La campagne des inscriptions pour la saison prochaine est lancée.

Vous souhaitez pratiquer le basket-ball, changer de club et rejoindre l'UJAP pour la saison 2022-2023.

L'inscription se fait de façon dématérialisée, à la demande de la fédération française de basket-ball et selon la procédure suivante :

- Etape 1 :

Afin de confirmer votre demande de création de licence ou de mutation, nous vous invitons à compléter la fiche de renseignement ci-jointe :

<https://forms.gle/QeqntmGiqBtfAvg89>

N'oubliez pas de télécharger les différents liens intégrés au formulaire (charte, règlement) afin d'en prendre pleinement connaissance.

- Etape 2 :

A réception de cette fiche de renseignement, la FFBB vous adressera sous 72 heures un formulaire de demande de licence que vous devrez compléter en ligne.

Si ce mail (commençant par BRE0029037) ne vous parvient pas, nous vous conseillons de vérifier vos courriers indésirables. S'il ne s'y trouve pas, nous vous remercions de contacter le club à l'adresse suivante : ujapbasket@gmail.com

Certains documents peuvent vous être demandés lors de votre saisie : une photo, une copie de votre pièce d'identité ou du livret de famille.

- Etape 3 :

Après enregistrement de votre licence, le club ne pourra valider définitivement celle-ci qu'une fois votre règlement effectué. Les modalités de règlement figurent sur la page 2 de la pièce jointe dénommée cotisation. A réception du règlement, le club vérifie et confirme votre saisie.

Vous recevrez ensuite directement sous un délai de deux à trois semaines votre e-licence par mail.

- Questionnaire médical :

Un questionnaire médical relatif à l'état de santé du sportif sera joint à votre saisie de demande de licence. Si vous répondez positivement à l'une des rubriques du questionnaire de santé, vous serez dans l'obligation de produire un certificat médical de moins de 6 mois de non contre-indication à la pratique du basket. Vous trouverez le modèle de certificat sur le site du club : <https://www.ujapbasket.com>, page inscription.

C'est votre première inscription ou votre certificat médical date de plus de trois ans. Vous êtes donc dans l'obligation de compléter le document de certificat médical de la fédération française de basket

Nous vous adressons également en pièce jointe le tarif des cotisations et les modalités de règlement pour la saison 2022-2023.

Si toutefois, vous rencontrez des problèmes pour compléter les documents en dématérialisation (la demande de licence FFBB), une foire aux questions est disponible sur le site du club pour vous aider à résoudre les problèmes de saisie que vous pourriez rencontrer. Le cas échéant, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : ujapbasket@gmail.com en indiquant vos coordonnées téléphoniques. Nous vous rappellerons en soirée pour vous apporter l'aide nécessaire.

Nous restons à votre disposition pour toute question,

Bonne inscription,

Ujapement votre,